SAINT-HUBERT
nature & mouvement

Saint-Hubert, le 18/08/2020

Objet : Arrêté restriction eau

N. réf. Secrétariat - 31216/

Le Bourgmestre,

Vu le nouvel état général de la situation de sècheresse en Wallonie dressé le 13 août 2020 par le Centre régional de crise, le Service public de Wallonie et les producteurs et distributeurs d'eau potable ;

Vu la période d'extrême sècheresse actuelle et les faibles précipitations constatées;

Vu les prévisions de l'IRM en matière de précipitations et de sècheresse;

Attendu qu'il est nécessaire de préserver les réserves d'eau destinées aux consommations essentielles et d'éviter toute rupture d'alimentation ;

Vu les art.135, par.2 et 133, al.2 de la nouvelle loi communale;

ARRETE à partir de la publication du présent arrêté :

Article 1 :

Il est interdit d'utiliser l'eau de distribution pour le nettoyage des voitures ainsi que pour le remplissage des piscines.

Article 2 :

Pas de restriction de l'utilisation de l'eau de distribution pour les autres usages. Il est cependant demandé à chacun de veiller à une utilisation rationnelle et en bon père de famille de l'eau de distribution. Toute solution alternative à l'eau de distribution sera privilégiée.

Service traitant:

Secrétariat
LEROY Frédéric
Chef de bureau administratif

Tél. : 061 26 09 64 - Fax : 061/61.33.18
Email : frederic.leroy@saint-hubert.be
Site : www.saint-hubert.be

SAINT-HUBERT
nature & mouvement

Article 3 :

Les infractions au présent seront punies de peines de simple police

Fait à Saint-Hubert, le 18/08/2020

Le Bourgmestre

Jean-Luc HENNEAUX

Service traitant:

Secrétariat
LEROY Frédéric
Chef de bureau administratif

Tél. : 061 26 09 64 - Fax : 061/61.33.18
Email : frederic.leroy@saint-hubert.be
Site : www.saint-hubert.be